



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

CERTIFICAT DE FORMATION CONTINUE

DROITS DE L'HOMME

Les soussignés certifient que

Madame Pascale BYRNE-SUTTON

a rempli les conditions d'obtention du présent certificat
avec mention bien

Professeur Robert ROTH
Doyen de la Faculté de droit

Professeur Giorgio MALINVERNI
Directeur du programme

Stéphane BERTHET
Secrétaire général
de l'Université

P L Ô M E



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

AU NOM DE L'UNIVERSITÉ NOUS, SOUSSIGNÉS, CONSTATANT QUE

Madame Pascale BYRNE SUTTON-CLAUSON

A SUBI AVEC SUCCÈS LES ÉPREUVES PRÉVUES PAR LA LOI SUR L'UNIVERSITÉ ET LES RÈGLEMENTS DE

La Faculté de droit

LUI CONFÉRONS LE GRADE DE

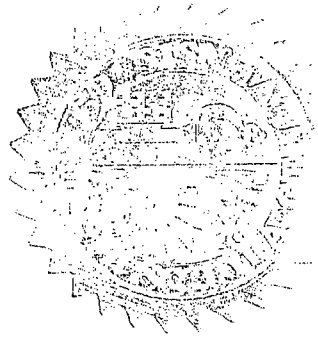
Docteure en droit

AVEC LES DROITS ET LES PRÉROGATIVES QUI Y SONT ATTACHÉS

Le Recteur

Le Doyen

Le Secrétaire général



UNIVERSITÉ



DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

DIPLÔME

AU NOM DE L'UNIVERSITÉ
NOUS SOUSSIGNES
CONSTATONS QUE

MADAME BYRNE SUTTON-CLAUSON PASCALE MADELEINE

NEE LE 12 JUIN 1957

A SUBI AVEC SUCCES LES EPREUVES PREVUES
PAR LES LOIS ET REGLEMENTS DE

LA FACULTE DE DROIT

POUR L'OBTENTION DU

DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES
EN DROIT

AVEC LES DROITS ET LES PREROGATIVES QUI Y SONT ATTACHES


LE DOYEN


LE RECTEUR


LE SECRETAIRE GENERAL

A L'UNIVERSITE, LE 23 FEVRIER 1998

NO 4122434114712

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

MDLIX GENEVENSIS LVXX

DIPLÔME
DE
LICENCIÉ EN DROIT

AU NOM DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ
NOUS, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ, CONSTATANT QUE

Mademoiselle Rosale Madame Caumon

A SUBI LES ÉPREUVES EXIGÉES PAR LES LOIS ET RÉGLEMENTS,
LUI CONÉRON LE GRADE DE
LICENCIÉ EN DROIT

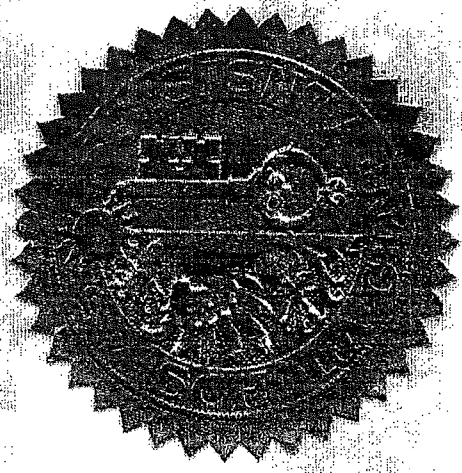
AVEC LES DROITS ET PRÉROGATIVES QUI Y SONT ATTACHÉS

LE RÉCTEUR DE L'UNIVERSITÉ

2 Mars 1982

LE DOYEN DE LA FACULTÉ
DE DROIT

[Signature]



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

[Signature]

EXPÉDIÉ A GENEVE, LE 27 mars 1982

N° 3088

AVEC LE SCEAU DE L'UNIVERSITÉ